

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MARS 2021

Le douze mars deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Diou, sous la présidence de M. LABUSSIÈRE.

Membres en exercice : 70  
Membres présents : 49  
Membres excusés : 18  
Nombre de pouvoirs : 7

Date de la convocation : 5 mars 2021

### Étaient présents :

#### **BEAULON**

MM. GILLARDIN et LOGNON

#### **BESSAY sur ALLIER**

Mmes MOUSSET et CHEVALIER

#### **CHAPEAU**

M. GUERRIER et Mme GUERRIER

#### **LA CHAPELLE aux CHASSES**

M. FUSIL et PONT

#### **CHASSENARD**

Mme DUBUIS et M. ALEVEQUE

#### **CHEVAGNES**

MM. MARTIN et BERTHIER

#### **CHEZY**

Mme METENIER et M. SANTIANA

#### **COSSAYE**

M. MORIZOT

#### **COULANGES**

/

#### **DIOU**

M. BURETTE

#### **DOMPIERRE sur BESBRE**

MM. BRUNNER et DESMYTTER

#### **LA FERTE HAUTERIVE**

Mme DECHET et M. GUESNU

#### **GANNAY sur LOIRE**

M. DE FRESSANGES et Mme DUONG

#### **GARNAT sur ENGIEVRE**

MM. JOURDIER et GAUMONT

#### **GOUISE**

Mme VERRIER

#### **LAMENAY sur LOIRE**

M. MAZOIRE

#### **LUCENAY les AIX**

/

#### **LUSIGNY**

MM. QUILLIER et BERGER

#### **MERCY**

MM. BRENON et SANCIAUME

#### **MOLINET**

Mme PRIEUR et M. ARNOUX

#### **MONETAY sur LOIRE**

/

#### **MONTBEUGNY**

MM. CHARMETANT et BUCHET

#### **NEUILLY le REAL**

M. GILLES

#### **PARAY le FRESIL**

MM. RENARD et VENIAT

#### **PIERREFITTE sur LOIRE**

M. DUCAROUGE

#### **LE PIN**

M. JARDIN

#### **ST GERAND de VAUX**

M. DAUMUR

#### **ST LEGER sur VOUZANCE**

M. RAJAUD

#### **ST MARTIN des LAIS**

MM. RICOUR et BAYON

#### **ST POURCAIN sur BESBRE**

M. GODRON et Mme PERRIN

#### **SALIGNY sur ROUDON**

MM. CHABERT et BERTHELOT

#### **THIEL sur ACOLIN**

/

#### **TOULON sur ALLIER**

MM. MARGELIDON et LEMAIRE

#### **VAUMAS**

/

#### **YZEURE**

/

**Absents excusés :** Mme BONIN de **BEAULON** – Mme CUCCA de **CHAPEAU** – MM. BACHELET et MELIN de **COULANGES** - M. TAILLON de **DIOU** - M. de la BUHARAYE de **LAMENAY SUR LOIRE** – MM. PLOUHINEC et LAFORET de **MONETAY SUR LOIRE** – M. VIGNAUD de **NEUILLY LE REAL** – Mme MARION de **PARAY LE FRESIL** - M. THUILLIER du **PIN** – Mme GAY-LADEVIE de **ST GERAND DE VAUX** – Mme DURET et M. MARCHAND de **THIEL SUR ACOLIN** – MM. HARRAULT et RIBIER de **VAUMAS** - Mme PLANCHE et M. BOURGEOT d'**YZEURE**.

**Avaient donné pouvoir :** M. CLAVEL de **LUCENAY** à M. BERTHELOT de **SALIGNY** – M. FOREST de **LUCENAY** à M. CHABERT de **SALIGNY** – M. PLOUHINEC de **MONETAY** à M. BRENON de **MERCY** – M. VIGNAUD de **NEUILLY** à M. GILLES de **NEUILLY** – Mme GAY-LADEVIE de **ST GERAND** à M. DAUMUR de **ST GERAND** – M. GAGNOL de **ST LEGER** à M. RAJAUD de **ST LEGER** – M. BOURGEOT d'**YZEURE** à Mme MOUSSET de **BESSAY**.

**Assistaient à la réunion :** M. ORARD, Trésorier du SIVOM - M. RAMOND, Technicien du S.M.E.A - M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mme BAUDON, Technicienne du SIVOM – Mmes POISSONNET et GIRAUD, Secrétaires du SIVOM.

Le Président remercie les délégués pour leur présence.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale et annonce les pouvoirs.

Le Président demande à tous les délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence et s'ils ont tous apporté les documents joints à leur convocation.

Le Président explique que les convocations pour les prochaines assemblées générales seront dorénavant envoyées par mail à chaque délégué.

#### **AUTORISATION D'INSCRIRE UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

Le Président demande l'autorisation d'inscrire une question à l'ordre du jour concernant :

- La modification de la durée d'amortissement pour le futur achat d'un camion aspiro-cureur.

Le Comité Syndical donne son accord.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **Approbation du compte rendu de la réunion du 11 février 2021**

Le Président demande si le compte rendu de la dernière assemblée générale qui a été transmis en Mairie et aux délégués présents appelle des observations. Aucune observation n'est formulée par les délégués. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

#### **COMPETENCE EAU**

##### **1) Présentation du rapport 2020 du service public d'eau potable**

M. Fléret donne lecture du rapport 2020. Mesdames et Messieurs les Maires des 35 communes adhérentes au SIVOM de la Sologne Bourbonnaise seront destinataires prochainement de ce rapport et devront le présenter à leur Conseil Municipal.

Le rapport appelle à quelques questions :

- Monsieur LOGNON, Maire et délégué de Beaulon demande s'il est possible d'avoir deux tarifs, un pour les agriculteurs qui utilisent des branchements herbagés et un tarif pour les autres abonnés. M. FLERET explique qu'il est difficile d'appliquer deux tarifs car la préfecture a demandé de mettre en place une tarification unique ce qui est chose faite depuis deux ans. Une double tarification ne serait pas acceptée par la Préfecture car la réglementation en vigueur nous l'interdit.

- Mme MOUSSET déléguée de Bessay explique que la consommation d'eau risque de diminuer également chez les particuliers. En effet, ils sont de plus en plus nombreux à faire des puits mais les investissements sur le réseau restent les mêmes. Il avait été question d'une étude sur l'hypothèse d'une taxation des puits. M. FLERET explique que normalement c'est aux communes de faire le recensement. Il faut savoir que si malheureusement, un jour, un puits envoie de l'eau impropre à la consommation sur le réseau public et rend malade la population, l'ARS (Agence Régionale de Santé) prendra les mesures pour faire mettre aux normes les installations privées.

Mme MOUSSET insiste sur le fait qu'une baisse même faible, de la consommation d'eau des particuliers entraînerait une perte financière pour le SIVOM. Ce qui provoquerait une augmentation encore plus importante du prix de l'eau pour assurer l'entretien du réseau.

- M. GODRON délégué de St Pourçain pose une question sur les demandes de forages car elles sont de plus en plus nombreuses. Il aimerait connaître l'évolution des quantités d'eau pour les années à venir. M. FLERET explique que le SIVOM n'a aucun recours sur la conception des forages pour les particuliers et ne peut malheureusement que constater cette situation. Toutes les études montrent que les nappes d'eau se raréfient. Ce

qui est d'autant plus vrai que les forages des particuliers puisent de l'eau dans la même nappe que les ouvrages du SIVOM.

- M. BERGER délégué de Lusigny évoque qu'à la présentation du rapport, M. FLERET a expliqué que lors de travaux de renouvellement de canalisations, le SIVOM ne met pas forcément les compteurs en limite de propriété sur le domaine public. Il s'interroge sur la responsabilité du SIVOM en cas de fuite pour le tuyau situé entre le domaine public et le compteur resté dans la cave. M. FLERET explique que la responsabilité du SIVOM s'arrête au compteur. Le tuyau situé entre le domaine public et le compteur resté dans la cave est remplacé lors de ces travaux.

M. FLERET Explique que les fuites avant compteur sont toutes prises en charge par le SIVOM quel que soit l'emplacement du compteur. Il y a des exceptions, lorsque le tuyau avant compteur passe sous une dalle et qu'il est impossible de le remplacer. Dans ce cas, le SIVOM fait signer une décharge de responsabilité où il est noté que l'abonné accepte que le tuyau reste sous la dalle, et qu'à l'avenir, le SIVOM ne sera pas tenu responsable des dégâts occasionnés.

- M. CHARMETANT Maire et délégué de Montbeugny remercie M. FLERET pour sa présentation ainsi que le caractère très intéressant de cette projection.

## **2) Admission de pertes sur créances irrécouvrables**

M. Orard présente au Comité Syndical un état de créances irrécouvrables établi par la Trésorerie à la date du 23 février 2021. Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 13 927,34 € HT soit 14 943,17 € TTC.

Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2021.

## **3) Vote du budget primitif 2021**

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2021.

Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 6 563 800 € pour la section de fonctionnement
- 5 444 350 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité.

## **4) Mise à jour de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'usine de traitement des Monins**

M. FLERET explique que l'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Or pour les opérations d'investissement, les collectivités peuvent déroger à cette règle en instaurant des autorisations de programme (AP) qui permettent une approche pluriannuelle du budget du projet validés chaque année par des crédits de paiement (CP). L'autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

L'autorisation de programme est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement. Elle n'a pas de limite dans le temps et peut être révisée chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être mandatées.

Par délibération du 22 mars 2018, le comité syndical a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédit de paiements (AP / CP) pour la réalisation de la station de traitement des Monins. L'autorisation avait été proposée pour un montant prévisionnel de 2 780 000 HT soit 3 336 000 € TTC. Ce montant a ensuite été ajusté et porter au montant du marché établi à 2 940 900 € HT soit 3 529 080 € TTC.

Les crédits de paiement ont été ajustés au comité syndical du 19 novembre 2019 selon un échéancier qui n'a pas pu être respecté. Il nous faut donc ajuster les crédits de paiement correspondants selon l'échéancier suivant qui s'étale sur la durée des travaux :

Pour l'exercice 2021 : l'inscription proposée est de 2 100 000 €

Pour l'exercice 2022 : l'inscription proposée est de 617 000 €

Le Comité Syndical émet un avis favorable à l'unanimité.

## **5) Réalisation d'un prêt pour l'usine de traitement des Monins**

M. le Président explique que même si la collectivité pourrait se passer d'un prêt bancaire pour la construction de l'usine de traitement des Monins, il est envisagé d'avoir recours à un emprunt bancaire. Il est à noter qu'actuellement les taux sont relativement bas. L'annuité du sivom serait alourdi de 2022 à 2025 pour retrouver ensuite son niveau actuel. Trois banques ont été consultées, la Banque Postale, la Banque des Territoires et le Crédit Agricole, pour un contrat de 1200 000 €. Les 3 banques ont répondu à notre demande de prêt. C'est la Banque des Territoires qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse avec un taux fixe de 0,55% sur 15 ans. Une commission d'instruction égale à 0,06 % du montant de la ligne de prêt est appliquée soit 720 €.

Le Comité Syndical autorise le Président à poursuivre cette démarche.

#### **6) Accord de principe pour la mise en place du règlement intérieur**

M. FLERET explique que le règlement intérieur pour le personnel n'est pas officiellement un document obligatoire pour les collectivités territoriales. Néanmoins, de par sa vocation à fixer les mesures d'application de la réglementation, notamment, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, il est fortement recommandé de le mettre en place. Compte tenu de l'évolution prochaine du régime juridique des agents nouvellement embauchés, il apparaît que ce document doit faire partie du registre des documents qui régissent le fonctionnement de la collectivité. Un document de base a été présenté au comité technique du 4 mars 2021.

Il s'agit ici de délibérer pour acter la mise en vigueur de ce document. À l'issue du vote du comité syndical, le règlement intérieur sera présenté aux agents. L'accord de chaque agent est obtenu après signature de ce document. Cet outil de travail est évolutif. Un cabinet d'avocats nous accompagne dans l'évolution de nos statuts afin de nous aider à adapter sa rédaction en fonction des spécificités de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord, à l'unanimité.

#### **7) Modification de la durée d'amortissement pour le futur achat d'un camion aspiro-cureur**

M. le Président explique que le camion actuel est vétuste et qu'il y a de plus en plus de frais de réparation. Il faut donc le changer. Etant un véhicule de type particulier avec un montant d'achat important, il est demandé que la durée d'amortissement soit rallongée. Elle serait alors de 8 ans au lieu 4 ans.

Le Comité Syndical émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **8) Questions diverses**

Pas de questions.

## COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Membres en exercice : 30

Membres présents : 19

### Etaient présents :

#### **BEAULON**

MM. GILLARDIN et LOGNON

#### **CHASSENARD**

Mme DUBUIS et M. ALEVEQUE

#### **COSSAYE**

M. MORIZOT

#### **COULANGES**

/

#### **DIOU**

M. BURETTE

#### **DOMPIERRE sur BESBRE**

MM. BRUNNER et DESMYTTER

#### **LA FERTE HAUTERIVE**

Mme DECHET et M. GUESNU

#### **LUCENAY LES AIX**

/

#### **MOLINET**

Mme PRIEUR et M. ARNOUX

#### **PIERREFITTE sur LOIRE**

M. DUCAROUGE

#### **LE PIN**

M. JARDIN

#### **SAINT GERAND DE VAUX**

M. DAUMUR

#### **SAINT POURCAIN SUR BESBRE**

M. GODRON et Mme PERRIN

#### **SALIGNY SUR ROUDON**

MM. CHABERT et BERTHELOT

#### **VAUMAS**

/

**Absents excusés :** Mme BONIN de **BEAULON** – MM. BACHELET et MELIN de **COULANGES** - M. TAILLON de **DIOU** - M. THUILLIER du **PIN** – Mme GAY-LADEVIE de **ST GERAND DE VAUX** – MM. HARRAULT et RIBIER de **VAUMAS**.

**Avaient donné pouvoir :** M. CLAVEL de **LUCENAY** à M. BERTHELOT de **SALIGNY** – M. FOREST de **LUCENAY** à M. CHABERT de **SALIGNY** – Mme GAY-LADEVIE de **ST GERAND** à M. DAUMUR de **ST GERAND**.

### **1) Vote du Budget Primitif 2021**

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2021.

Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 377 200 € pour la section de fonctionnement
- 8 640 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité.

### **2) Questions diverses**

Mme BAUDON souligne qu'il y a eu des dépenses supplémentaires cette année liées à la gestion des boues avec le COVID qui ont fait que quelques postes ont été augmentés. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau a prolongé pour 2021 son aide exceptionnelle, il y aura donc des subventions sur les dépenses exceptionnelles de cette année.

## COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres en exercice : 32

Membres présents : 19

### Etaient présents :

#### **BEAULON**

MM. GILLARDIN et LOGNON

#### **COSSAYE**

M. MORIZOT

#### **DIOU**

M. BURETTE

#### **DOMPIERRE sur BESBRE**

MM. BRUNNER et DESMYTTER

#### **LA FERTE HAUTERIVE**

Mme DECHET et M. GUESNU

#### **LAMENAY sur LOIRE**

M. MAZUIRE

#### **LUCENAY LES AIX**

/

#### **MERCY**

MM. BRENON et SANCIAUME

#### **MONETAY sur LOIRE**

/

#### **PIERREFITTE sur LOIRE**

M. DUCAROUGE

#### **LE PIN**

M. JARDIN

#### **ST GÉRARD de VAUX**

M. DAUMUR

#### **ST LÉGER sur VOUZANCE**

M. RAJAUD

#### **ST POURÇAIN sur BESBRE**

M. GODRON et Mme PERRIN

#### **SALIGNY sur ROUDON**

MM. CHABERT et BERTHELOT

#### **VAUMAS**

/

**Absents excusés :** Mme BONIN de **BEAULON** – M. TAILLON de **DIOU** - M. de la BUHARAYE de **LAMENAY SUR LOIRE** – MM. PLOUHINEC et LAFORET de **MONETAY SUR LOIRE** – M. THUILLIER du **PIN** – Mme GAY-LADEVIE de **ST GERAND DE VAUX** – MM. HARRAULT et RIBIER de **VAUMAS**.

**Avaient donné pouvoir :** M. CLAVEL de **LUCENAY** à M. BERTHELOT de **SALIGNY** – M. FOREST de **LUCENAY** à M. CHABERT de **SALIGNY** – M. PLOUHINEC de **MONETAY** à M. BRENON de **MERCY** – Mme GAY-LADEVIE de **ST GERAND** à M. DAUMUR de **ST GERAND** – M. GAGNOL de **ST LEGER** à M. RAJAUD de **ST LEGER**.

### **1) Admission des pertes sur créances irrécouvrables**

M. Orard présente au Comité Syndical un état de créances irrécouvrables établi par la Trésorerie à la date du 23 février 2021. Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 147,30 € HT soit 176,26 € TTC.

Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2021.

### **2) Vote du Budget Primitif 2021**

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2021.

Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 46 600 € pour la section de fonctionnement
- 0 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité.

### **3) Questions diverses**

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 19 h 45.

Le Président indique qu'une assemblée générale exceptionnelle se déroulera à Diou, pour la mise en place des nouveaux statuts du SIVOM. La date sera communiquée ultérieurement.

Le Président,  
J.J. LABUSSIÈRE

